

# LETTRE DU MAIRE MICHAËL DAMIATI



#CRISE DU COVID-19 - N°7  
12 OCTOBRE 2020



*Madame, Monsieur,*

La situation sanitaire en Essonne demeure préoccupante avec une circulation toujours plus active du virus. C'est la raison pour laquelle le département reste placé, à ce jour, en zone «Alerte».

Considérant notamment la hausse des nouveaux cas ces dernières semaines, la préfecture de l'Essonne a annoncé le renforcement de certaines restrictions qui entrent en vigueur pour une durée de 15 jours, et qui prennent en compte la situation des différentes zones géographiques du département.

**Pour continuer à protéger les Crosnois(es) du risque de contamination à la Covid-19, la municipalité a décidé de procéder une nouvelle fois à une distribution de masques en tissu, lavables et réutilisables, à la norme AFNOR.**

## Des masques pour tous les Crosnois(es)

Cet accessoire est désormais devenu indispensable à notre vie quotidienne. C'est pourquoi j'ai souhaité fournir pour la 3ème fois des masques en tissu gratuits à tous les Crosnois(es).

Grâce à une exceptionnelle mobilisation des agents municipaux et des élu(e)s, la ville a débuté dès aujourd'hui, la préparation, la mise sous pli et la distribution des courriers contenant les masques.

La livraison de ceux-ci s'effectue directement dans votre boîte aux lettres à raison de deux masques par foyer. Si votre foyer comporte plus de deux personnes de onze ans et plus, vous pouvez contacter le CCAS au 01 69 49 64 15/50 ou [ccas@crosne.fr](mailto:ccas@crosne.fr) pour obtenir, en cas de besoin, des masques en complément et définir leurs modalités de remise.

Cette distribution vous permettra d'utiliser ces masques dans vos déplacements et lors de vos contacts sociaux. Je vous invite à en faire bon usage afin de vous protéger et de protéger les autres.

## Reconduction et renforcement des mesures en Essonne

- le **port du masque** reste **obligatoire** pour les personnes de onze ans et plus sur les marchés, vide-greniers, brocantes, aux abords des gares et établissements scolaires et pour tout regroupement de plus de 10 personnes ;
- Les raves party et teknival, les fêtes étudiantes et les rassemblements festifs ou familiaux **de plus de 30 personnes sont interdits** dans les Etablissements Recevant du Public (salles d'auditions, conférences, chapiteaux, tentes, etc...) ;
- **Les commerces alimentaires, les commerces de vente d'aliments et de boissons à emporter**, ainsi que les établissements qui pratiquent la vente de boissons alcoolisées à titre principal (**bars**), **ne sont pas autorisés à ouvrir au public en Essonne de 22h00 à 6h00 du matin.**

**À partir du 12 octobre, sur certaines communes parmi lesquelles Crosne, Yerres, Montgeron, Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Vigneux-sur-Seine**

- Les évènements réunissant plus de 1000 personnes sont interdits ;
- Les rassemblements de plus de 30 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public sont interdits (sauf quelques rares cas énoncés par la préfecture) ;
- Les établissements sportifs couverts et les piscines en milieu clos ne sont pas autorisés à accueillir du public sur ces communes, sauf exceptions :
  - groupes scolaires et parascolaires ;
  - formations sportives participant à la formation universitaire ;
  - activités à destination des mineurs exclusivement ;
  - sportifs professionnels de haut-niveau ;
  - activités physiques pour les personnes munies d'une prescription médicale ;
  - formations continues ou entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles ;
  - populations vulnérables et distributions de repas pour des publics en situation de précarité ;
  - assemblées délibérantes des collectivités et de leurs groupements, et réunions de personnes morales ayant un caractère obligatoire ;
  - organisation de dépistage sanitaires, collectes de produits sanguins et actions de vaccination.

La crise sanitaire est toujours présente. Elle appelle à plus de vigilance dans les contacts sociaux en lieux fermés, entre amis, en famille et en particulier en présence des personnes vulnérables. Tous nos gestes et nos efforts individuels doivent être maintenus au quotidien afin de garantir la protection collective. Ces masques vous y invitent tout comme les 27 distributeurs de gel hydro-alcoolique à votre disposition dans la ville.

Prenez soin de vous et de vos proches.  
Nous restons mobilisés à vos côtés !

Bien sincèrement

Michaël  
Jumati